



Extrait du Registre des Délibérations  
de la Commune de Villemandeur  
séance du Mardi 28 Février 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 Février 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 07/03/2023  
Et  
Publication du : 07/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/02/2023.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Élisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey

**Absente** : Mme LECONTE Catherine

**A été nommée secrétaire** : Mme DUCHESNE Adeline

2023-013 – ACQUISITION D'UN BIEN

Le carrefour situé à l'intersection des rues de Bel Air et Jean Mermoz à VILLEMANDEUR est, à ce jour, équipé de feux tricolores, malgré cela, il reste accidentogène. Pour cette raison, il a été proposé un aménagement visant à rendre ce carrefour moins accidentogène en y créant un rond-point. Il est nécessaire d'acquérir des parties des terrains situés de part et d'autre de la rue Jean Mermoz (parcelles AX 44, 45 et AY 1) pour permettre la réalisation de cet aménagement, les terrains ont vocation à être construits prochainement, ce qui va densifier la circulation au niveau de ce carrefour.

L'acquisition d'une partie de la parcelle AY 1 est nécessaires à la réalisation de cet aménagement routier qui s'inscrit dans le cadre d'une opération d'ensemble.

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 21 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 13 février 2023,

Considérant que l'aménagement de la voirie suite à l'urbanisation des parcelles AX 44 et 45 et AY 1 aura un impact sur la circulation,

**Le Conseil Municipal décide :**

- Article 1<sup>er</sup> : d'acquérir une partie du bien situé à l'intersection des rues des plantes et Jean Mermoz référencé au cadastre parcelle AY 1, superficie de 598 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts GOSSELET.
- Article 2 : la vente se fera au prix de 25 116 €, soit 42 €/m<sup>2</sup>, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.
- Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.
- Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.
- Article 5 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/03/2023



**Le Maire,**

**Denise SERRANO**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Adeline DUCHESNE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens »